

Préserver les intérêts du canton du Jura lors des négociations de la Suisse avec l'UE

Emilie Moreau (PVL)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement partage l'avis de l'auteure de la question. Des relations stables avec l'Union européenne (UE) sont essentielles pour l'économie suisse en général et jurassienne en particulier. Le canton du Jura est un canton qui exporte largement plus que la moyenne nationale et notamment en direction des pays de l'UE. La fin des négociations d'un accord-cadre a clairement créé une insécurité importante au sein des entreprises, notamment au niveau du droit et de sa stabilité, mais également sur le plan de l'accès au marché. Par ailleurs, les premières conséquences concrètes ont été immédiates, notamment la fin du partenariat avec l'UE dans le domaine de la recherche (programme Horizon) ou l'absence d'accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine des dispositifs médicaux. Sans reprise rapide des négociations et une avancée importante, il est à craindre que d'autres secteurs économiques soient concernés prochainement, notamment celui de l'énergie en général et de l'électricité en particulier ou de l'industrie des machines qui pourrait perdre son accord de reconnaissance mutuelle en 2024 déjà.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Dans quelle mesure le Gouvernement jurassien a-t-il été consulté avant la décision stratégique du Conseil fédéral d'interrompre les négociations ?

Le Gouvernement jurassien n'a pas formellement été consulté par le Conseil fédéral avant la décision d'interrompre les négociations. Le Conseil fédéral a par contre consulté les cantons pour connaître leur position à propos des lignes rouges fixées au préalable concernant les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, la citoyenneté européenne et les aides d'état. Les cantons, via la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) ont réitéré la position qui était la leur depuis plusieurs années. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas évoqué l'interruption possible des négociations dans un avenir proche à cette occasion.

2. Quelle était la position du Gouvernement jurassien avant l'échec des négociations et quelle a été sa réaction au moment de la rupture des négociations ?

Le Gouvernement jurassien a toujours souhaité la signature d'un accord-cadre pour assurer une sécurité du droit et un accès dynamique au marché européen. Cela dit, il a également toujours affirmé que des solutions de compromis devaient être trouvées entre la Suisse et l'UE pour les points de blocages cités ci-dessus. Il a pris acte de la décision du Conseil fédéral.

3. Comment le Gouvernement s'est-il engagé dans le cadre de la Conférence des cantons pour garantir un cadre stable aux relations Suisse-UE ?

Le Gouvernement considère que ce dossier est prioritaire pour le canton du Jura. Il a donc décidé de s'investir de manière importante au sein de la CdC, qui est responsable du dossier européen pour les cantons. Ainsi, le représentant du Gouvernement au sein de la CdC, M. Jacques Gerber, en est le vice-président. Il est désormais également responsable du dossier européen. A ce titre, il préside depuis le début de l'année 2022 la commission Europe de la CdC, qui a été réactivée. Elle a pour mandat de réaliser un état de lieux de la situation du point de vue des cantons et de faire des propositions à l'assemblée plénière de la conférence que cette dernière pourra ensuite soumettre au Conseil fédéral. Par ailleurs, le représentant jurassien à la CdC fait partie de la délégation de la

Conférence au sein du dialogue Europe qui réunit, quatre fois par année, des représentants du Conseil fédéral et des cantons pour échanger sur la question. Le Gouvernement jurassien a donc un rôle majeur dans ce dossier au sein de la CdC. Il s'agit toutefois de rappeler que les cantons sont associés au processus par le Conseil fédéral, mais ce dernier a seul la responsabilité de la négociation et des décisions qui engagent le pays.

4. A-t-il également défendu les intérêts du canton du Jura directement auprès du Conseil fédéral et, si oui, dans quelle mesure ?

Le Gouvernement sensibilise régulièrement le Conseil fédéral aux intérêts jurassiens dans ce dossier, notamment lors de rencontres bilatérales. Cela a été évidemment le cas par exemple lors de la visite du conseiller fédéral Guy Parmelin dans le cadre du SIAMS à Moutier.

5. Comment le Gouvernement s'impliquera-t-il à l'avenir et veillera-t-il à être étroitement associé à la suite des travaux du Conseil fédéral ?

Au vu de l'implication du Gouvernement dans les travaux de la CdC, ce dernier est convaincu qu'il va continuer de jouer un rôle important dans le dossier européen et qu'il pourra non seulement participer à défendre la position du canton du Jura, mais également celle de l'ensemble des cantons suisses de manière active. Il est prêt à continuer de s'investir de manière importante dans ce dossier.

6. Le Gouvernement a-t-il l'intention de continuer à se coordonner avec d'autres cantons et d'intervenir ensemble auprès du Conseil fédéral, par exemple dans le domaine de la recherche ?

Le Gouvernement jurassien évoque de manière régulière la problématique européenne dans le cadre des deux conférences régionales dans lesquelles il est actif à savoir la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (GE, VD, VS, FR, NE, BE, JU) et la Conférence de la Suisse du nord-ouest (BS, BL, AG, SO, JU). Les deux conférences ont signifié à la CdC le besoin de prendre en main ce dossier de manière importante et demandé à ce que le Conseil fédéral le fasse avancer le plus rapidement possible. A titre d'exemple, une délégation de la conférence de la Suisse du nord-ouest s'est rendue à Bruxelles à la fin du mois de mars. Le Jura y a pris part activement avec la participation de M. Jacques Gerber et du délégué aux affaires fédérales. La délégation a pu rencontrer des représentants du Parlement européen, mais également de la commission européenne et notamment des membres de la délégation européenne chargée de négocier avec la Suisse. Elle a pu constater que l'UE attend un geste fort de la Suisse sur les points de blocage déjà existants dans le cadre de la discussion sur l'accord-cadre. Le dialogue est aujourd'hui à nouveau ouvert entre l'UE et la Suisse, mais un travail très important reste à faire. Cette discussion doit notamment également reprendre à l'intérieur de nos frontières afin de permettre au Conseil fédéral d'avoir une position claire de la part des cantons et des partenaires sociaux. Dans ses multiples représentations, le Gouvernement entend suivre le dossier de près.

Delémont, le 12 avril 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

